

Tout commence le 14 mars dernier. avec la plainte d'un certain Xavier Kemlin....

Bon, OK, elle dispose d'une équipe de quelques collaborateurs et elle se déplace ! Et alors ?



Et alors? Elle n'a pas droit à ces avantages si elle n'est pas élue de la république ou chargée d'une mission officielle! C'est du détournement de fonds publics...

Non ! Sur le plan juridique, il n'y a pas le moindre doute : elle n'est ni Pacsée, ni mariée, ni une élue, ni chargée d'une mission officielle, elle ne peut donc pas bénéficier de l'argent public. C'est du détournement de fonds publics à des fins personnelles !



Bon, alors disons que c'est sa concubine et basta ! Tous les Français le savent et on se contre-tape des termes !! Ce n'est pas au moment où on parle du mariage pour tous qu'on va soulever ces broutilles !!!



Non ça ne va pas !

Donc vous me dites en fait que le patrimoine déclaré de 1.17 million d'euros est mensonger car ils étaient déjà en concubinage avant l'élection ???



Mais arrêtez ce cirque ! Tout le monde sait que c'est sa maîtresse, ou sa copine ! Et vous voulez que je vous dise : tout le monde s'en moque !!! Appelez ça comme vous voulez - moi je dirais que c'est du concubinage ! Vous n'allez tout de même pas me dire que cette plainte puisse avoir la moindre importance au pénal ??? C'est une plaisanterie grotesque !!!



Non mais vous plaisantez carrément là ???

Non ! je ne plaisante pas du tout. Si elle n'a pas de lien juridique avec lui, elle n'a pas à être financée sur l'argent du contribuable..



Effectivement, ça ne va pas car c'est encore pire si c'est du concubinage : il aurait alors du déclarer - AVANT l'élection présidentielle - un patrimoine commun bien supérieur à ce qu'il a déclaré.. !!!



QUOI ???

Oui, et 1.17 millions d'euros c'est juste en dessous du seuil des 1.3 million qui déclenche l'ISF ! Et une fausse déclaration peut invalider la Présidentielle !!!



NON !!!